

Ray Malonga enfin libre !

Le directeur de publication du journal Sel Piment, Raymond Malonga, dit Ray a été libéré de sa cellule de la maison d'arrêt de Brazzaville mercredi 11 août 2021, après y avoir purgé six mois de détention pour diffamation à l'endroit de madame Georgette Dominique Okemba.

Ray Malonga, le directeur de publication du journal « **Sel Piment** » a été incarcéré à la maison d'arrêt de Brazzaville depuis le 02 février 2021 pour avoir rédigé un article diffamatoire à l'endroit de Georgette Okemba, épouse de l'amiral Jean Dominique Okemba qui dirige le Conseil National de Sécurité du Congo, patron de l'ensemble des services civils et militaires de la République du Congo.

Un procès a été organisé et une décision de justice l'avait condamné le 03 mai 2021 à six mois d'emprisonnement dont la moitié de la peine avait déjà été purgée suite à sa détention avant le procès et au paiement de la somme de 30 millions de francs CFA de dommages à l'épouse de l'amiral Jean Dominique Okemba. Grâce à la mobilisation de plusieurs organisations de la société civile tant nationales qu'internationales au nombre desquelles figure l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH), qui ont mené des actions de plaidoyer assorties d'un relais médiatique pour demander la libération de ce chevalier de la plume ainsi que d'autres défenseurs des droits de l'homme comme le docteur Alexandre Ibacka Dzabana et Dongui **Christ** qui ont du reste déjà recouvré leur liberté provisoire depuis le mois de juillet 2021.

Toutes ces actions ont conduit à la libération ce mercredi 11 août 2021 du directeur de publication du journal Sel Piment, Ray Malonga. Or, sa peine avait pris fin depuis le 2 août 2021. A sa sortie de prison il n'a pas caché sa satisfaction et a insisté sur le fait qu'il se

préoccupera d'abord de sa santé : « ***c'est un grand jour aujourd'hui mais c'est d'abord mon état de santé. Tu peux sortir mais tu peux aussi craquer.*** »

Ray Malonga a par ailleurs souligné qu'il prendra un repos avant de reprendre ses activités professionnelles : « ***je ne reprends pas aussitôt mes activités, il me faut un peu de repos ; il me faut des soins appropriés pour commencer le travail, si non vraiment ça ne va pas.*** »

Le visage radieux et le poing levé vers le ciel en signe de victoire, il s'est félicité de sa libération tout en déplorant les conditions de détention à la maison d'arrêt de Brazzaville : « ***les conditions de détention sont très difficiles, on mange un petit morceau de poulet et un bol de riz par jour .On dort à même le sol sur des matelas de très petite épaisseur.*** », selon les témoins de l'évènement dont Arsène Sévérin.

L'OCDH se félicite de cette libération et encourage les organisations de défense et de promotion des droits de l'homme à garder cette dynamique afin d'atteindre l'idéal commun à toute l'humanité qu'est le respect des droits humains.

Ghislain Germain AYINA